

*pour des crimes qu'il leur auroit esté impossible d'éviter.*

En considerant cette proposition en elle-même & dans ces termes generaux, il est très faux que le Denonciateur, ni aucun autre Disciple de S. Augustin l'ait jamais traitée d'erreur. Si les Jesuites avoient trouvé quelque chose de cela dans la Denonciation, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les propres paroles, comme on a rapporté celles de la These de Dijon; comme ils ont rapporté eux-mêmes celles du Denonciateur, pour marquer en quoy il met la nouvelle heresie. Mais ils n'avoient garde d'exposer aux yeux du public des paroles qui ne furent jamais, & qui sont une pure calomnie de ce nouvel Accusateur; & on le défie de faire voir nulle part dans aucun Ecrit de ses adversaires cette proposition traitée d'erreur.

C'est, encore un coup, une imposture de dire qu'on se soit déclaré contre cette proposition pour le grand principe de la doctrine de Jansenius, qui a esté condamnée & proscrire par tous les Tribunaux de la terre, &c. Comme il est visible qu'ils veulent parler des cinq propositions, il suffit maintenant à leur égard, sans entrer en d'autres discussions, de les renvoyer aux cinq Articles, dont on donne ici la Traduction & l'Histoire, & qu'ils ont vus sans doute en latin avant que de publier leur Ecrit. Mais pour ceux qu'ils veulent tromper, pour peu qu'ils veulent examiner les termes de cette accusation, ils en verront l'injustice & la malignité, en y remarquant plusieurs choses qui meritent beaucoup de consideration.

VII.

Jesuites & qui voient des accusations dans les mots de grand principe, d'hommes, & pour dire.

La 1. est. Qu'encore que le dessein des Jesuites soit de faire croire au monde que leurs adversaires soutiennent les erreurs condamnées dans les cinq Propositions, ils n'ont osé néanmoins le dire ici ouvertement; mais ils ne parlent que d'un